

## Bulletin février 2011

Chers Collègues, Bonjour.

En ce début d'année, nous sommes entre satisfaction et mécontentement.

Le motif de satisfaction pour débiter :

Il semblerait que nos demandes répétées, nos insistances concernant la diffusion des sanctions prises commencent enfin à aboutir. Nous en voulons pour preuve que les copies des PV de nos différentes instances sont adressées à des destinataires privilégiés certes, mais il faut un début à tout.

C'est ainsi que nous apprenons qu'un licencié d'une région du sud de la France qui, au cours d'un match a été prévenu, sanctionné, expulsé puis disqualifié au motif de : contestations incessantes, comportement incorrect, grossier, puis injurieux et menaçant, s'est vu infliger une suspension de 18 mois dont 8 assortis du sursis.

Nous espérons que ces 10 mois vont lui permettre de réfléchir, d'autant que durant les 3 années suivantes, le délai de forclusion du sursis l'obligera à une certaine correction.

Autre cas, même région, un licencié, proche de la Présidence de son club, coupable de conduite incorrecte répétée s'est vu suspendre pour 12 mois, période à laquelle s'ajoute la révocation d'un sursis de 6 mois, car ce licencié est évidemment un récidiviste.....bien connu de nos Collègues.

Par la même occasion, son club n'ayant pas assuré une sécurité minimum pendant la rencontre a eu sa salle suspendue pour 1 match.

Ces sanctionnés ont la possibilité de faire "appel" de ces décisions. Ce qui ne change rien à nos yeux.

Reste que, pour que des sanctions soient formatrices, pédagogiques, une nécessaire parution dans la revue Volley Magazine, adressée à tous les licenciés et lue par de nombreux non volleyeurs est indispensable (vous savez, cette revue pour laquelle lors de votre prise de licence, vous avez payé un abonnement.....et qui ne paraît plus depuis novembre 2010)

Le mécontentement maintenant, il ne s'agit nullement de déception, nous savions quelle suite (ou quelle manque de suite) serait donnée à nos courriers, mais bien de mécontentement. Nous n'avons reçu aucune réponse aux courriers adressés au Président de la FFVB, dans ces courriers, une seule question :

<<Monsieur le Président, pouvez vous nous dire à quelle date les arbitres seront remboursés des frais avancés pour répondre aux missions que vous leur confiez ?>>

Compte tenu des problèmes financiers de la FFVB, qui semble utiliser les fonds versés par les clubs à d'autres fins que celles prévues, nous engageons nos Collègues à être très prudents.

Nous vous souhaitons de bons arbitrages.